

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, j'ai redéposé ma proposition de résolution de la précédente législature, de 2010, qui n'avait reçu aucune objection particulière. Il s'agit de créer une commission « *chargée d'enquêter sur les dérives linguistiques actuelles en France, notamment l'invasion de l'anglo-américain, et de réfléchir aux mesures qui s'imposent aux pouvoirs publics pour défendre, promouvoir la langue française et faire appliquer le cadre légal actuel de l'usage du français* » (article unique).

Certaines formulations de mon exposé des motifs font débat. Tant mieux ! Je suis ouvert au débat, mais au débat sans invectives, surtout entre camarades.

Plus largement, je me félicite que la population s'empare du sujet : c'est le but réel de cette demande de commission d'enquête. Un sujet politique, qui appartient à tous les citoyens, à tous les locuteurs, et non pas aux seuls experts, sans vouloir faire offense à quiconque.

Mais je prends mes responsabilités : saisi par le collectif COURRIEL (cité dans l'exposé des motifs), j'assume l'entière responsabilité de la rédaction de cette contribution au débat.

D'où une mise au point qui s'impose, sur le sujet connexe et brièvement évoqué, de la place des langues régionales.

Je suis convaincu qu'il est nécessaire de construire une véritable politique de soutien aux langues régionales. Développer ces langues est un objectif noble, pour sauvegarder notre patrimoine linguistique, reconnu à l'article 75-1 de la Constitution suite à la révision constitutionnelle de 2008. C'est le sens de mes interventions, écrites comme orales, constantes en faveur de mon cher picard !

La question du soutien aux langues régionales et des moyens à accorder par la puissance publique n'est pas l'objet de ma demande de commission d'enquête. Cette question reste entière. Nous avons reçu des propositions d'amendements sur le projet de loi pour la refondation de l'École (*Akademie voor Nuuze Vlaemsche Tael* et de la *Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc*). Je signale que les amendements FELCO nourrissent l'action de notre groupe.

Je suis dans l'état d'esprit qui était celui du législateur dans son ensemble qui, à l'occasion de la réforme constitutionnelle de 2008, souhaitait marquer l'attachement de la France à notre patrimoine linguistique, l'enseigner avec les moyens nécessaires dans le cadre du service public de l'éducation, sans pour autant créer le droit d'exiger de la part des administrations l'usage d'une langue locale et sans créer des droits spécifiques pour des groupes de locuteurs.

Il ne peut y avoir d'opposition entre la défense du français et la défense des langues régionales. Le français, langue officielle de la République, doit pouvoir être imposé pour garantir la non-discrimination territoriale et permettre le vivre-ensemble républicain. Un fonctionnaire devra-t-il parler corse ou flamand pour être muté à Ajaccio ou à Dunkerque ? Un Alsacien en garde à vue pourra-t-il faire des dépositions en alsacien ou en allemand, puisque c'est la conception de certains ? Je suis fermement opposé à un apartheid linguistique dans notre pays !

C'est ainsi qu'il faut comprendre la phrase « *l'unité d'un pays et la solidarité d'un peuple est souvent menacée par les disparités linguistiques* ». Cette phrase n'est pas une attaque contre les dialectes, patois, régionalismes ou encore contre la langue minoritaire arabe, très parlé en France et c'est tant mieux ! Il s'agit d'une mise en garde sur un risque d'éclatement et ce risque existe quand l'anglais commence à prendre un caractère officiel de fait ! Je résumerai ma position personnelle en vous indiquant me prononcer contre la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, et donc, contre toute modification de notre Constitution supplémentaire, qui viserait à conférer aux langues régionales ou minoritaires un statut officiel. Voilà, les termes du débat sont clairement posés, s'agissant des langues régionales !

Enfin, j'ai toujours pensé que la défense du français devait mobiliser tous les élus de la nation et tous les citoyens contre l'invasion déterminée, non pas de l'anglais, mais d'un tout-anglais proprement colonial, comme j'en fais la démonstration. Celui-ci expulse chaque jour un peu plus la langue de la République de la publicité, des enseignes commerciales, de la recherche, et maintenant – étant donné certaines stipulations du ministère de l'enseignement supérieur – des formations supérieures. C'est contre cette grave menace de substitution – et contre elle seule ! – que se dresse notre demande de commission d'enquête.

Cordialement,

Jean-Jacques CANDELIER